

**METIERS DE L'AERONAUTIQUE
ADMISSION EN 2^{de} OU 1^{re} PROFESSIONNELLE
LYCEE PIERRE DE COUBERTIN - MEAUX (77)**

10-1

OBJECTIF

Préparer à l'exercice de différents métiers relevant de l'aéronautique (entretien, réparation ou construction des avions...) en lien avec les organismes officiels, les services d'aéroport, les clients et les fournisseurs.

PUBLIC CONCERNE

Admission en 2^{de}

- Elèves de 3^e, disposant d'un bon niveau en anglais et en mathématiques.

Admission en 1^{re}

- Elèves de 2^{de} GT issus de l'académie de Créteil, disposant d'un bon niveau en anglais et en mathématiques et répondant aux exigences de la formation.

CRITERES

Les critères de recrutement reposent sur l'étude des dossiers prenant en compte :

- la convergence des avis des équipes éducatives,
- les résultats scolaires notamment dans les disciplines liées à la spécialité demandée,
- l'appréciation sur les chances d'investir la formation proposée (assiduité, comportement...).

Aucun entretien en présentiel ou à distance ne doit être organisé.

ADMISSION EN INTERNAT

L'affectation en classe de 2^{de} ou de 1^{re} aéronautique ne vaut pas admission à l'internat. Les candidatures des élèves seront étudiées au cas par cas en fonction des places disponibles.

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

03 avril
dernier
délai

Constitution et transmission du dossier de candidature

- Joindre **obligatoirement** les photocopies des documents demandés.
- Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.



Délai d'obtention du casier judiciaire : si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, joindre **le récépissé de la demande faite sur internet**. **Solliciter l'établissement d'origine en cas de difficulté.**

15 mai

Extrait du casier judiciaire

- Date limite d'envoi à l'établissement d'accueil s'il n'a pas pu être transmis avec le dossier de candidature.

A partir du
15 mai

À réception des résultats

- Confirmer le choix pour les élèves admis en :
 - 2^{de} **pro** saisie du vœu via le téléservice affectation (TSA)
 - 1^{re} **pro** saisie du vœu dans Affelnet-Lycée par le chef d'établissement d'origine

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

03 avril
dernier
délai

Information et recensement des élèves

- Compléter le dossier pour les candidats.

Constitution du dossier de candidature

- Motiver obligatoirement l'avis du chef d'établissement.

A partir du
25 mai

Réception des avis

- Elèves **admis** : **saisie du vœu** correspondant (**en rang 1** pour entériner l'admission).
- Elèves **inscrits en liste complémentaire** : saisie du vœu de 2^{de} ou 1^{re} Pro métiers de l'aéronautique et de vœux de précaution sur d'autres spécialités.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Du
30 mars
au
15 mai

Etude des dossiers

- **Aucun entretien en présentiel ou à distance ne doit être organisé.**
- **Prise en compte des éléments contenus dans le dossier de l'élève pour émettre un avis.**

Transmission des avis aux établissements d'origine dans les meilleurs délais

- Justifier obligatoirement les avis « Réservés ». Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation.

Pour le
25 mai
dernier délai

Transmission des avis au SAIO (cf. tableau excel)

- Envoyer la liste des candidats retenus avec les avis formulés par les équipes pédagogiques.

A partir du
25 mai

Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. classe virtuelle : module « Travail en commission »)

- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour chaque élève formulant un vœu en métiers de l'aéronautique. Sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **l'élève concerné ne pourra pas participer à l'affectation**. Toutefois, cette saisie ne garantit pas l'affectation de l'élève sur le vœu concerné.



RESULTAT

La notification d'affectation est transmise lors du résultat du tour Affelnet-Lycée de la campagne 2020.